



ESPACE FRANCE ESPACE FRANCE
HPMU-VNU ULIS-VNU

Visions du Vietnam Accès à la santé

Concours 2019- 2020 Règlement

Article 1 : Objet

Dans le cadre de leur partenariat,

Le Comité de Choisy-le-Roi et Val-de-Marne de l'Association d'Amitié Franco-Vietnamienne, ci-dessous dénommé "AAFV Choisy94",

Le Département de Langue et de Culture Françaises de l'Université de Langues et d'Études Internationales de l'Université Nationale de Hanoi (Vietnam), ci-dessous dénommé "Le Département de français", en coopération avec l'Université de Médecine et de Pharmacie de Haiphong "HPMU"

organisent, pour l'année universitaire 2019-2020, un concours intitulé "Visions du Vietnam – Accès à la santé" ouvert à tous les étudiants du Département de français et à des étudiants de l'Université de Médecine et de Pharmacie de Haiphong.

Article 2 : Présentation du concours

Ce concours est destiné à la fois à encourager les étudiants dans leur apprentissage du français, leurs acquisitions socioculturelles, à favoriser la mise en œuvre de méthodes d'apprentissage actives et à renforcer les liens entre disciplines et Universités.

Il est gratuit et ouvert à des étudiants à titre individuel et à des équipes composées d'étudiants du Département de français et d'étudiants de l'HPMU. Les étudiants pourront être accompagnés par des enseignants volontaires, par l'Espace France de Hanoi, par l'Espace France de Haiphong et par ULIS Media.

Les œuvres retenues par le jury seront présentées à l'occasion de manifestations organisées en 2020 à Choisy-le-Roi par l-AAFV94 (Fête du Têt, expositions, conférences, ...).

Article 3 : Thématique et Moyens d'expression

Les œuvres proposées par les étudiants traiteront un des sujets suivants :

- L'accès aux soins,
- La médecine préventive,
- La médecine orientale et la médecine occidentale,
- La formation des médecins.

Les candidats peuvent utiliser, dans un ensemble structuré, différents moyens d'expression :

- Texte en français illustré de photos et/ou de dessins,
- Vidéo, clip et dessin-montage numérique, avec ou sans accompagnement musical.
La seule contrainte est de pouvoir faire parvenir les œuvres par internet en temps et en heure au jury en France sous une forme immédiatement exploitable. Les produits numériques devront donc être lisibles avec les formats standard des navigateurs web.

Les œuvres pourront être accompagnées d'une fiche explicative en français : présentation du ou des candidats, note d'intention, argumentaire...

Tous les textes écrits, dialogues et commentaires vidéos, doivent être exprimés en langue française ; les vidéos seront sous-titrées en vietnamien et si possible en anglais.

Article 4 : Conditions de participation

Les candidats au concours doivent être dépositaires des droits liés à tous les éléments composant leur œuvre y compris les musiques illustrant les vidéos ou utiliser des musiques de production vietnamienne. La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.

Article 5 : Modalités de participation et calendrier

Le formulaire d'inscription et l'œuvre réalisée seront transmis à l'adresse suivante :

trinhthuy211296@gmail.com

ou remis à l'Espace France de Hanoi

ou remis à l'Espace France de Haiphong.

Le concours est ouvert le 15 décembre 2019 jusqu'au 30 juin 2020.

Article 6 : Critères de sélection

Les œuvres seront appréciées sur plusieurs critères :

- la connaissance du sujet,
- la maîtrise du français,
- la lisibilité des œuvres et leur compréhension par un public français et un public vietnamien,
- la visibilité sur internet ou dans un lieu d'exposition.

Article 7 : Récompenses

Pour chaque thème, des prix de 120, 100 ou 60 € pourront être attribués par l'AAFV Choisy94.

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix dans le cas où il n'y aurait pas d'œuvre suffisamment aboutie pour justifier d'un prix.

Un prix spécial sera attribué par les Espace France à des équipes mixtes ULIS / HPMU.

Article 8 : Composition du jury AAFV Choisy94

Le jury de l'AAFV94 est composé de membres de l'Association, de spécialistes du sujet et de personnalités œuvrant pour le renforcement de la Francophonie au Vietnam.

Article 10 : Valorisation des travaux - Droits d'auteur et droit à l'image - Autorisation de publication

Les participants déclarent de fait être les auteurs des différents éléments composant leur œuvre. Ils reconnaissent avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires de droit à l'image.

Tous les participants donnent le droit et la permission aux organisateurs du concours d'utiliser leurs noms, les œuvres ou les éléments qui les composent dans le cadre des activités et des publications de l'Association.

Ils consentent à ce que les éléments des œuvres soumises (photos, vidéos, dessins, textes...) soient publiés ou diffusés sur tous supports (sites internet, brochures et revues de l'AAFV) et exposées dans des lieux publics.

Nicole Trampoglieri,
Présidente AAFV Choisy94